

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 14 février 2018

La Métropole du Grand Paris poursuit sa dynamique de cohérence, d'intelligence et d'innovation !

Le Bureau de la Métropole du Grand Paris s'est réuni, mardi 13 février 2018, sous la présidence de Patrick OLLIER pour communiquer notamment sur l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du SMAN (Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique) ainsi que sur la lancement de la deuxième édition d'« Inventons la Métropole du Grand Paris ».

- **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :**

Avant la présentation de la version provisoire de la synthèse du diagnostic par l'IAU (Institut d'aménagement et d'urbanisme) et l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme), Patrick OLLIER a présenté la méthode de travail et de concertation du SCoT dans le cadre de la délibération adoptée à l'unanimité le 23 juin 2017 par le Conseil métropolitain.

1- La méthode :

Le SCoT métropolitain constitue le cadre de référence de la planification stratégique métropolitaine. C'est également l'instrument de mise en cohérence de l'ensemble des politiques métropolitaines en cours d'élaboration (Plan Climat Energie Métropolitain, Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement, Schéma d'Aménagement Numérique).

« S'il comprend un volet technique, le SCoT est avant tout un document politique dont l'élaboration doit être l'occasion de construire une vision partagée de l'avenir du territoire métropolitain », rappelle Patrick OLLIER.

Le Projet métropolitain constitue le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – l'un des trois volets du SCoT – qui incarne cette vision politique. Le SCoT présente par ailleurs un volet prescriptif puisqu'il énonce, au sein du Document d'Orientation et d'Objectifs (le DOO, troisième volet du SCoT), des prescriptions opposables aux actes d'aménagement des collectivités locales. Son élaboration impose donc un travail d'articulation étroite avec les procédures engagées au sein des EPT (l'élaboration des PLUi notamment) et des communes.

Deux étapes clés marquent le déroulement du SCoT :

- Etape 1 : Du lancement à l'arrêt du projet de SCoT - De juillet 2017 à l'automne 2019.
- Etape 2 : De l'arrêt du projet à l'approbation du SCoT – De l'automne 2019 au début 2020.

C'était également l'occasion de présenter le programme de travail 2018 du SCoT dont l'élaboration est conduite par un comité de pilotage regroupant les vice-présidents concernés dont Georges SIFFREDI, vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire Métropolitain, les élus référents, les Présidents de groupe et les Présidents des commissions, notamment celle de l'Aménagement et celle du Projet Métropolitain présidée par Jacques J.P. MARTIN, maire de Nogent-sur-Marne.

Le premier semestre 2018 sera consacré au travail sur le Diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), dans l'objectif d'un débat d'orientations en octobre 2018. Ils seront organisés autour de six séances de travail qui permettront de travailler sur l'ensemble des thématiques du SCoT, dans un objectif global de mise en cohérence des orientations majeures de toutes les politiques à venir.

En parallèle de ces travaux, un ambitieux et innovant dispositif de concertation sera déployé afin de permettre à l'ensemble des publics métropolitains de s'informer et de s'exprimer. Cette concertation, qui doit être menée tout au long de l'élaboration du SCoT et jusqu'à son arrêt, va permettre de mobiliser des publics variés (citoyens, société civile, experts) et de les associer à l'élaboration des différents documents. Elle sera lancée à l'Assemblée des Maires en mars 2018 et se déroulera en 2 phases entre mars 2018 et l'automne 2019.

2- Le diagnostic :

La version provisoire de la synthèse du diagnostic du SCoT a été présentée par Dominique ALBA, Directrice générale de l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme), Christiane BLANCOT, Responsable des travaux (APUR) et Sandrine BARREIRO, Directrice de la Mission Planification Juriste-urbaniste de l'IAU (Institut d'aménagement et d'urbanisme).

Ce diagnostic qui constitue une « photographie à l'instant T » s'organise autour des 3 thématiques, répondants aux 3 grands objectifs :

- La Métropole du Grand Paris face aux défis de la compétitivité et de l'attractivité ;
- La Métropole du Grand Paris face aux défis de la cohésion sociale et de la qualité de vie ;
- La Métropole du Grand Paris face aux défis de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique.

Le diagnostic dégage des constats problématisés, permettant d'identifier les enjeux auxquels pourront répondre les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Patrick OLLIER a signalé « *c'est la première fois que nous réalisons en France un SCoT de telle ampleur pour 7 millions d'habitants* ». Il a clôturé le débat en invitant les membres du Bureau à faire part de leurs propositions et commentaires par écrit dans les semaines à venir afin de faire évoluer ce travail et ce diagnostic.

- **Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN) :
L'évènement " Métropole d'Intelligences " aura lieu le 5 mars 2018 à la mairie du XVème arrondissement de la Ville de Paris.**

Daniel-Georges COURTOIS, vice-président délégué au Numérique et à la Métropole Intelligente a fait un point d'étape sur l'élaboration du Schéma métropolitain d'Aménagement numérique (SMAN).

Le plan d'action métropolitain en matière de numérique et de nouvelles technologies, validé le 10 avril 2017 par le Bureau métropolitain, prend aujourd'hui la forme d'une dynamique "Métropole Intelligente" qui s'appuie sur l'élaboration du Schéma Métropolitain d'aménagement Numérique (SMAN), sur le développement d'actions en propre de la Métropole, à dominante numérique ou liées à d'autres compétences métropolitaines, et sur la mise en œuvre d'actions en soutien aux communes et aux territoires.

Cette dynamique se concrétise par différentes actions contribuant à la transition numérique et à la transformation positive du territoire métropolitain :

- Evènement « Métropole d'Intelligences » le 5 mars 2018 à la mairie du XVème arrondissement de la Ville de Paris.
- Comité technique mi-mars 2018.

- Lancement d'une concertation en ligne au printemps 2018.
- Salon Vivatechnology du 24 au 26 mai 2018 : Zone de pitch dédiée à « Grand Paris Métropole Tech ».
- Lancement de l'outil « Explorateurs du Numérique », un programme d'incubation de projets d'innovation numérique à destination des collectivités.
- Lancement du site internet : www.grandparis-metropoleintelligente.fr

- **Inventons la Métropole du Grand Paris – 2^{ème} édition :**

Compte tenu du succès de la première édition et de l'attente exprimée par les maires, les promoteurs et les architectes, une seconde édition de cet appel à projets urbains innovants a été lancée.

« A date nous avons plus d'une quarantaine de sites candidats, que je dévoilerai à l'occasion du Mipim le 15 mars prochain ».

Les communes et les territoires ont été sollicités pour organiser les visites de sites à compter de fin février jusqu'à début avril 2018. Patrick OLLIER a mobilisé les élus métropolitains pour présider ces visites et pour assurer la présidence des jurys.

Ce Bureau a permis d'échanger sur des projets structurants de la Métropole du Grand Paris qui poursuit sa dynamique de cohérence, d'intelligence et d'innovation.

Contact presse : *Maria BREIDY - Directrice de la communication*
Téléphone : 01 82 28 78 00 – maria.breidy@metropolegrandparis.fr